



ARRETE MUNICIPAL
N°2024/093/A du 16/10/2024
Interdiction temporaire de
circulation dans la rue du Bac le
vendredi 8 novembre 2024 de
8h30 à 11h30

Le Maire de BASSE-HAM,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
- VU le Code de la route,
- VU le Code de la voirie routière,
- VU la manifestation organisée le vendredi 8 novembre 2024 pour la commémoration du 80^{ème} anniversaire du franchissement de la Moselle par les troupes américaines et de la Libération de la commune,
- CONSIDERANT qu'il convient d'interdire temporairement la circulation dans la rue du Bac pour garantir la sécurité des participants et pour assurer la bonne organisation de la manifestation,

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera interdite dans la rue du Bac le vendredi 8 novembre 2024, de 8 heures 30 à 11 heures 30.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par les services techniques municipaux.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Guénange
- Monsieur le Chef de Service de Police Municipale
- Monsieur le Responsable des services techniques municipaux



Le Maire,
Bernard VEINNANT

Date de publication sur le site internet : 17/10/2024